

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE FONDATION
DU 27 JANVIER 2009
(Bamako, Palais des Congrès, 18h00 – 21h00)

PARTICIPANTS

Comité exécutif :

M. Alain Madelin, Président du Conseil (France)	présent
Mme Nnenna Nwakanma, Vice-présidente du Conseil (Société civile africaine)	présente
M. John Gagain, Vice-président du Conseil (République dominicaine)	excusé

Gouvernements

A la demande de S.E. Me Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, des invitations officielles ont été transmises aux Chefs d'Etat et de Gouvernement suivants :

Algérie	S.E. M. Abdelaziz Bouteflika Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire	Représenté par : M. Hamid Bessalah, Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication Membres de la délégation : M. Abdenahmane Mouffi, Conseiller M. Mohamed Seoudi, Chargé d'Affaires a.i., Ambassade d'Algérie à Bamako
Arabie Saoudite	Son Altesse Royale le Prince héritier Abdallah Ben Abdel Aziz Al Saud, Chef de l'Etat	excusé
Burkina Faso	S.E. M. Blaise Compaoré Président de la République du Burkina Faso	Représenté par : Représentant de l'Ambassade du Burkina Faso à Bamako
Cameroun	S.E. M. Paul Biya Président de la République du Cameroun	excusé
Chine	S.E. M. HU Jintao Président de la République Populaire de Chine	excusé

Cuba	S.E. M. Raúl Castro Ruz Président de la République de Cuba	excusé
France	S.E. M. Nicolas Sarkozy Président de la République française	Représenté par : M. Yves Barelli, Ambassadeur, MAE Paris
Ghana	S.E. Prof. John Evans Atta Mills Président du Ghana	Représenté par : M. Hakeem Balogun, Conseiller, Mission permanente de Genève
Guinée équatoriale	S.E. M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo Président de la République de Guinée équatoriale	Représenté par : M. Enrique Mercaoer Costa, Ministre des Transports, Technologies, Poste et Télécommunications Membres de la délégation : M. Carmelo Modú Ebuka, Secrétaire d'Etat des Technologies et Télécommunications
Guinée Conakry	S. E. M. Lansana Conté Président de la République de Guinée Conakry	Représenté par : Dr. Fodé Soumah, Conseiller technique du Ministère des NTIC Membres de la délégation : Mme Salématou Condé, DNTIC
Kenya	S.E. M. Mwai Kibaki Président du Kenya	excusé
Mali	S.E. M. Amadou Toumani Touré Président de la République du Mali	Représenté par : Mme Diarra Mariam Diallo, Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies Membres de la délégation : M. Mamadou Diallo Iam, CT/MCNT M. Sidaly Moulaye Haïdara, AGETIC M. Sékou Kassé, Ambassadeur du Mali, Mission permanente de Genève
Maroc	Sa Majesté le Roi Mohammed VI Roi du Maroc	Représenté par : M. Abdellatif Maazouz, Ministre du Commerce Extérieur Membres de la délégation : M. Moulaz Driss Fadhil, Ambassadeur du Maroc à Bamako M. Taeïb Debbagh, Secrétaire général des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies M. Bouchaïb Bounabat, Professeur Universitaire

Mauritanie	Général Mohamed Ould Abdel Aziz Chef de l'Etat	Représenté par : M. Abderrahmane Ould Hamza, Chargé d'Affaires a.i., Ambassade de la République Islamique de Mauritanie
Nigeria	S.E. M. Umaru Musa Yar'Adua Président du Nigeria	Représenté par : Dr. Martin Uhomoibhi, Ambassadeur du Nigeria, Mission permanente de Genève Membres de la délégation : M. Anthony Ozodinobi, Conseiller M. I.D. Fachando, Conseiller M. Solomon Ingba, Conseiller M. Haruna E. Abba, Conseiller
République Dominicaine	S.E. Dr. Leonel Fernández Président de la République Dominicaine	excusé
Sénégal	S.E. Me Abdoulaye Wade Président de la République du Sénégal	présent Membres de la délégation : M. Ababacar Diop, Conseiller du Président
Tanzanie	S.E. M. Jakaya Mrisho Kikwete Président de la Tanzanie	excusé

Organisations internationales :

Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)	S.E. M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF	Représenté par : M. Pietro Sicuro, Directeur de l'Institut de la Francophonie numérique Membres de la délégation : M. Didier Oillo, Directeur de l'innovation par les TIC de l'Agence universitaire de la Francophonie M. David Louis, Directeur du Campus numérique de Bamako Mme Viola Krebs, Secrétaire exécutive de ICV, partenaire de l'OIF
---	--	--

Villes et régions :

Dakar	M. Pape Diop, Maire de Dakar	Représenté par : M. Cheikh Tidiane Ly, Ville de Dakar
Genève	M. Pierre Maudet, Vice-Maire de Genève	excusé

Lyon	M. Gérard Collomb, Sénateur-Maire de Lyon, Président de Grand Lyon	Représenté par : M. Hubert Julien-Laferrière, Vice-président du Grand Lyon Membres de la délégation : M. Jean Pouly, Directeur de l'Agence mondiale de Solidarité Numérique
Malaga	M. Francisco de la Torre Prados, Maire de Malaga	excusé
Région Rhône- Alpes	M. Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes	excusé
Saint-Domingue	M. Roberto Salcedo, Maire de Saint Domingue	excusé

Société civile :

Société civile Afrique	Mme Delphine Nana, Présidente ACSIS	présente
Société civile Amérique latine	M. Daniel Pimienta, Président FUNREDES	présent

Secteur privé :

StratXX Holding AG	M. Kamal Alavi, Président Directeur Général	excusé
-----------------------	---	--------

Secrétariat exécutif du FSN:

M. Alain Clerc, Secrétaire exécutif
M. Ayuba Kadafa, Directeur régional pour l'Afrique
Mme Elena Ursache, Directrice de projets
M. Cissé Kane, Directeur de projets

Le Président du Conseil souhaite la bienvenue à S.E. Me Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal et aux membres du Conseil.

1. Procès verbal de la 4^{ème} séance du 25 novembre 2008

Le Président passe en revue le procès verbal de la 4^{ème} séance du Conseil de fondation du 25 novembre 2009. Le procès verbal est adopté sans modification.

2. Ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 27 janvier 2009

A la demande de S.E. Me Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, le Président du Conseil sollicite l'inclusion d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : *la dissolution de la fondation du Fonds de Solidarité Numérique* et la création d'une nouvelle fondation de droit sénégalais.

Le Président du Conseil informe que la Société StratXX a sollicité par courrier l'inclusion d'un point supplémentaire à l'ordre du jour demandant la démission du Président du FSN. Après avoir accepté ce point en précisant qu'il sera discuté plus tard, le Président déclare l'ordre du jour adopté.

DISCUSSION

Le Président du Conseil présente un argumentaire en faveur de la dissolution de la fondation du FSN en invoquant d'une part l'impasse stratégique liée à la mise en œuvre du 1% de solidarité numérique et, d'autre part, l'impasse financière que connaît actuellement le Fonds.

Ses propos sont étayés par S.E. Me Abdoulaye Wade qui demande le transfert du FSN en Afrique et propose de l'accueillir à Dakar, notamment parce que le droit sénégalais est plus souple que le droit suisse.

Le représentant du Nigéria signale que des décisions d'une telle importance nécessitent l'accord de sa capitale.

Ce point de vue est soutenu par les représentants de l'OIF et de la société civile latino-américaine qui remarquent que la stratégie du 1% de solidarité numérique est indissociable du FSN. Ils proposent un audit externe pour clarifier à la fois les allégations de « dérive » financière et les choix stratégiques du FSN (la promotion du 1% de solidarité numérique).

Les représentants de la société civile africaine, du Nigéria, de l'Algérie et du Maroc soutiennent les propos de l'OIF et de la société civile latino-américaine et soulignent la nécessité d'un audit indépendant. S.E. Me Abdoulaye Wade propose Price Waterhouse Coopers comme auditeur externe.

Le Secrétaire exécutif prend la parole pour se féliciter de la proposition de l'audit qui permettra de démontrer la qualité du travail réalisé par le Secrétariat du FSN depuis sa création, ainsi que d'écartier les reproches injustifiés qui sont faits à son encontre. Il rappelle que le FSN se trouve actuellement dans une situation financière précaire qui résulte directement des critiques émises à l'égard du travail du Secrétariat.

La représentante du Mali observe que le Secrétaire exécutif a été relevé de ses fonctions lors du dernier Conseil de fondation de Lyon. S.E. Me Abdoulaye Wade précise qu'en réalité le Secrétaire exécutif a accepté de prendre sa retraite anticipée au 31 mars 2009. Il demande au Secrétaire exécutif de traiter les affaires courantes du Secrétariat du FSN d'ici la fin de son mandat, et au plus tard jusqu'à la dissolution de la fondation du FSN et l'adoption des statuts de la nouvelle organisation.

Le Secrétaire exécutif rappelle que les résultats de l'audit nécessiteront la tenue d'une nouvelle réunion du Conseil de fondation avant le 26 mai 2009, date butoir du dépôt de la demande de dissolution de la fondation du FSN. Il confirme qu'il prendra sa retraite au 31 mars 2009. Le Président du Conseil prend acte de ces remarques en précisant que le Conseil pourrait éventuellement délibérer par correspondance.

Le représentant de la Ville de Lyon s'oppose à l'idée d'un audit. Le Président du Conseil s'oppose également à l'audit et plaide énergiquement en faveur d'un arrêt des activités du FSN. Il soutient que le FSN ne peut plus poursuivre son action et qu'il doit repartir sur de nouvelles bases. Il précise néanmoins que les employés du Secrétariat du FSN ont des droits et que leurs salaires devront être assurés pour les trois mois à venir.

Le Président du Conseil affirme également que le FSN est une institution d'Etats africains et doit de ce fait être transférée en Afrique. Le représentant de la société civile latino-américaine note qu'en devenant une organisation d'Etats africains, le FSN perd son envergure mondiale et sa qualité multipartenaires acquise à l'issue du SMSI.

S.E. Me Abdoulaye Wade reprend la parole pour manifester une fois de plus l'intérêt du Sénégal à accueillir une nouvelle organisation qui remplacerait la fondation du FSN. Il présente une proposition de statuts de droit sénégalais pour lancer d'ores et déjà cette nouvelle organisation.

Le représentant du Nigéria souligne que sa capitale accueille déjà le Bureau régional africain du FSN et rappelle la note transmise par le gouvernement nigérian aux membres du Conseil en proposant d'accueillir, le cas échéant, le siège du FSN à Abuja.

Suite à cette intervention, le Président du Conseil interrompt la séance.

Au terme de cette interruption, il est décidé qu'il faudra consulter les autres membres africains du Conseil pour déterminer quel pays accueillera le FSN ou, éventuellement, la nouvelle organisation qui lui succédera.

Après divers échanges et une grande confusion sur la suite à donner aux propositions faites par le Sénégal, par les autres délégations et par le Président du Conseil, S.E. Me Abdoulaye Wade intervient pour dégager les décisions à prendre.

Au terme d'une discussion soutenue, avec des prises de positions divergentes, S.E. Me Abdoulaye Wade propose une marche à suivre qui s'articule autour des points suivants :

1. le FSN suspend ses activités jusqu'à ce qu'une décision du Conseil intervienne pour que la fondation de droit suisse soit légalement dissoute (la demande de dissolution doit intervenir avant le 26 mai 2009) ;
2. le FSN fera l'objet d'un audit indépendant (financier et stratégique) qui sera présenté au prochain Conseil;
3. le FSN sera transféré en Afrique ;
4. le FSN sera restructuré. Une nouvelle organisation africaine lui succédera dès l'adoption de nouveaux statuts, en fonction des lois du pays africain qui l'accueillera ;
5. l'avis de vacance pour le poste de Secrétaire exécutif de la nouvelle organisation sera publié ultérieurement ;
6. S.E. Me Abdoulaye Wade assumera la responsabilité des activités du FSN durant la période intérim (y compris l'organisation de l'audit indépendant). Il est mandaté par le Conseil pour mener les consultations avec les pays africains intéressés à accueillir la nouvelle organisation ;
7. Le Secrétaire exécutif en exercice est chargé d'expédier les affaires courantes jusqu'à la fin de son mandat.

Après différentes réactions des membres et une certaine confusion, le Président du Conseil interrompt la séance.

Au terme de cette interruption, à la demande réitérée du représentant de l'Algérie, le Président fait voter la proposition présentée (et amendée) par S.E. Me Abdoulaye Wade. Cette proposition est adoptée (voir les sept points susmentionnés).

Le Président du Conseil prend acte de l'heure tardive ; il propose de renoncer aux autres points de l'ordre du jour et lève la séance du Conseil.

